





PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

# **SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 28 août 2019 à 9 h 00 à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

# PRÉSENCES:

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

#### Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

#### Est absente

Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

2019-08-28/1039

ITEM 1

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 28 AOÛT 2019**

Il est proposé par monsieur Paul Germain

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE:**

La présente séance soit et est ouverte à 9 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-08-28/1040

ITEM 2

# LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 28 AOÛT 2019

Il est proposé par monsieur Paul Germain

### **ET IL EST RÉSOLU QUE:**

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-08-28/1041

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

Il est proposé par monsieur Stéphane Maher

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE:**

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 19 juin 2019 soit approuvé.

2019-08-28/1042 ITEM 4

#### ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 12 juin au 15 août 2019;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

#### **ET RÉSOLU:**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 12 juin au 15 août 2019:

#### Folio 01932326:

- chèques portant les numéros 1145 à 1163 inclusivement représentant un montant de 169 586,15\$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 339 728,37 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 93 433,70 \$;

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-08-28/1043

ITEM 5

# **RÉSOLUTION – EMPLOYÉ #21**

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution concerne une personne salariée de la Régie, dont les membres du conseil d'administration qui votent sur la résolution connaissent l'identité et qu'il est inutile de nommer vu le caractère public de la résolution, ci-après « la Personne concernée »;

**CONSIDÉRANT** l'enquête menée par Mme Danielle Clément, directrice générale de la Régie;

**CONSIDÉRANT** les éléments factuels qui ressortent de cette enquête et portés à l'attention des membres du conseil d'administration qui votent sur la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de Mme Clément sur la mesure à prendre à l'égard de la Personne concernée par la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration qui votent sur la présente résolution sont prêts à prendre leur décision;

**CONSIDÉRANT** cependant les certificats médicaux déposés par la Personne concernée, le 26 août dernier;

**CONSIDÉRANT** les conseils juridiques obtenus quant à la façon de se positionner par rapport à ces certificats médicaux;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration qui votent sur la présente résolution ne souhaitent pas aggraver l'état de santé de la Personne concernée;

**CONSIDÉRANT** qu'il est donc de mise de reporter la décision des membres du conseil d'administration à ce sujet jusqu'à ce que la Personne concernée obtienne un certificat de capacité au travail;

**CONSIDÉRANT** cependant que la Personne concernée était en suspension administrative avec solde pour fins d'enquête et prise de décision;

**CONSIDÉRANT** que la Personne concernée n'est plus dans un état où elle peut fournir sa prestation de travail, vu les certificats médicaux fournis, et que la Régie est donc fondée à transformer la suspension administrative avec solde pour fins d'enquête et prise de décision en une suspension administrative sans solde pour prise de décision, jusqu'à ce que la Personne concernée soit apte à exercer ses tâches;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration rendra sa décision par résolution lorsque cette capacité de travail de la Personne concernée sera portée à son attention;

# EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI VOTENT SUR LA PRÉSENTE RÉSOLUTION DÉCIDENT DE CE QUI SUIT :

- 1. Suspendre la décision du conseil d'administration jusqu'à ce que la Personne concernée obtienne un certificat médical de capacité au travail.
- Transformer la suspension administrative avec solde pour fins d'enquête et prise de décision en une suspension administrative sans solde pour prise de décision, en attente d'un certificat de capacité de travail de la Personne concernée.

# ITEM 5.1 **SANCTION EMPLOYÉ # 7**

Un événement impliquant l'employé # 7 est présenté pour décision par le conseil. À la lumière des faits relatés, les membres du conseil décident qu'un avis écrit sera déposé au dossier de l'employé.

2019-08-28/1044

ITEM 6

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

2019-08-28/1045

ITEM 7

# **LEVÉE DE LA SÉANCE DU 28 AOÛT 2019**

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :	
La présente séance soit et est levée à 9 h 43.	
Stéphane Maher, Président	Danielle Clément, Directrice générale Secrétaire-trésorière